

Le mardi seize décembre deux mille huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORILLEAU B. PINEAU B. HUCHET M. MASSON R. BLONDEAU O. CHAUVET C. DIONNET M. BEILVERT L. HUTIN M. GUIBERT J. DUMOUT M. GUILLAUD B. PERRODEAU C. HACHET L. GIRAUDINEAU C. CHAGNAS J. RABILLER I. LE BIHAN Y. BOURRIAUD S. LEONARD M. MOREAU P. BESSONNEAU B. NUFFER K.

Etaient excusés : Mme GAUTREAU M.J. donne pouvoir à M. HUCHET, Mr LOIRAT G donne pouvoir à B. PINEAU, Mr RENAUD P. donne pouvoir à B. MORILLEAU, Mme TOUDIC C. donne pouvoir à M. DIONNET

Etait absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme RABILLER I.

*Date de la convocation* : 9 décembre 2008

Nombre de conseillers : - en exercice : 27

*Publié ou notifié* : 23 décembre 2008

- présents : 23

### **3 – PROJET DE 2X2 VOIES ENTRE PORT-SAINT-PERE ET LE PONT BERANGER**

M. le maire rappelle le projet de 2x2 voies entre Port-Saint-Père et le Pont Béranger. Il propose de demander un raccordement de la RD303 à la RD 751.

Il rappelle la délibération prise le 09/09/2003 décidant de retenir la variante centre pour être en concordance avec la commune de Port-Saint-Père et de solliciter un double échangeur à carrefour dénivelé à hauteur du croisement des routes D751/D303. Concernant la desserte des zones d'activités intercommunales en particulier celle des Berthaudières et afin de faciliter l'accès à la 2x2 voies par les poids lourds, une demande est faite, à l'unanimité par les élus de la Communauté des communes Cœur Pays de Retz pour la réalisation d'un échangeur à carrefour dénivelé à hauteur du croisement des routes D751/D303.

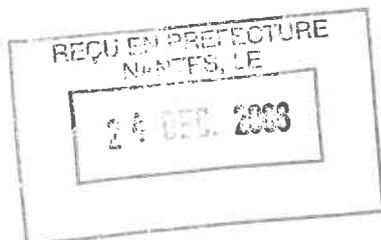
M. le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le raccordement de la RD 303 à la RD 751.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- De demander le raccordement de la RD 303 à la RD 751 par un échangeur.

- D'autoriser M. le maire à signer tout document et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**



Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Bernard MORILLEAU



Le lundi deux novembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MORILLEAU B. PRIOUR N. LAMBERT S. DIONNET M. ALLAIN G. GIRAUDINEAU C. MASSON R. GUITTENY A. CHAUVET C. THERY I. NICOLAS I. GUILLET O. BOSSARD N. LE BIHAN Y. RENAUDINEAU L. JAUNATRE A. BERTHELOT S. RICCI T. LUCAS E. BINET D. LOIRAT M. GUILBAUD A. FRADIN G-L. MERCERON F. AUGIERAS S. CLAVIER B.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

L'HELGOUALCH C. donne pouvoir à GIRAUDINEAU C.

ERAUD F. donne pouvoir à MERCERON F.

Etaient absents : RAGOT S.

Monsieur Patrick MARIOT, Directeur Général des Services, participe à la séance.

Madame Aurélie GUITTENY est désignée secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :** en exercice : 29 / présents : 26 / pouvoirs : 2 / abstention : 1 / suffrages exprimés : 27 / absents : 1

**Date de la convocation :** 27 octobre 2020

**Publié ou notifié le :** 3 novembre 2020

### **5-CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PASSAGE A 2X2 VOIES DE L'AXE NANTES-PORNIC RD 751**

M. le maire rappelle que la route départementale RD 751 représente environ 40 kilomètres pour l'itinéraire Nantes Pornic, dont 13,2 kilomètres à 2x2 voies, au niveau de Bouguenais, Bouaye et Le Pont Béranger.

Cet axe, desservant à la fois l'agglomération Nantaise, le Pays de Retz et le littoral sud du département, est devenu un des axes les plus empruntés de Loire-Atlantique et n'est plus adapté aux besoins du territoire. En 2017, le département s'est engagé à faire passer l'ensemble du tracé Nantes Pornic à 2x2 voies. Une concertation publique portant sur le projet de mise à 2x2 voies de l'axe Nantes Pornic est en cours.

Le Conseil municipal formule des propositions d'aménagements sur une des quatre portions soumises à la concertation, à savoir sur le secteur Port-Saint-Père-Le Pont Béranger :

- 1- La mise en place d'un échangeur avec la RD 303 au niveau de la Paternière. En effet, dans la configuration actuelle proposée par le Département, un certain nombre de voitures emprunteront les petites routes secondaires, insuffisamment dimensionnées pour supporter un trafic supplémentaire. En l'absence d'échangeur avec la RD 303, les camions rejoignant la zone des Berthaudières située sur la RD 303 seront amenés à traverser le bourg de Sainte-Pazanne, déjà soumis à un trafic surchargé.
- 2- Une alternative pour pallier à la difficulté de traversée d'un hameau. En effet, dans le projet actuel, les habitants du village de la Frogerie (Port Saint Père) seront contraints de passer plus régulièrement au sein du hameau de la Laurière, inadapté à ce type de trafic, de par son étroitesse et du tracé sinueux de la route.
- 3- Que le projet de mise à 2x2 voies prévu serve également à dévier le bourg de Sainte-Pazanne, dans un objectif de réduire le trafic au sein du bourg, la commune s'inscrivant dans une démarche de revitalisation de son cœur de bourg, afin de devenir une « petite ville de demain » en minimisant l'impact voiture.

M. le maire conclut en déclarant que l'aménagement d'un axe principal comme celui de Nantes-Pornic ne doit pas avoir pour conséquences de dégrader la tranquillité et la sécurité des hameaux et petits axes environnants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- de formuler les vœux comme détaillés ci-dessus
- d'autoriser M. le maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération

**Adopté à 27 voix pour, 1 abstention**

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire, Bernard MORILLEAU



Accusé de réception en préfecture  
044-214401861-20201102-Del-201102-01-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2020  
Date de réception préfecture : 03/11/2020